

Recu. 4/8/50

11-11-50

ORDONNANCE N° 42/74 DU 26 JUILLET 1950 AUTORISANT LA  
"COMPAGNIE MINIERE AU RUANDA-URUNDI" EN ABREGE "MIRUDI" A  
EXPLOITER :

- 1°) LES GISEMENTS D'ETAIN SITUES DANS LES CONCESSIONS MINIERES DENOMMEES MINE AKANYANIRA, MINE NYAGARAGO, MINE KAGOGO, MINE KAGANDA, ET MINE MUMUBUGA;
- 2°) LES GISEMENTS D'ETAIN, DE TANTALE ET DE NIOBIUM SITUES DANS LES CONCESSIONS MINIERES DENOMMEES MINE KINYONI ET MINE LEMERA,
- 3°) LES GISEMENTS D'ETAIN, OR ET ARGENT SITUES DANS LES CONCESSIONS MINIERES DENOMMEES MINE NYAMABUYE.

-----  
Le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;  
Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à l'exécution de cette loi;  
Vu le décret du 24 septembre 1937 rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par ordonnance n° 80/T.F. du 10 novembre 1937;  
Vu l'arrêté royal du 14 juin 1938;  
Vu l'ordonnance n° 7/A.E. du 16 janvier 1934 du Gouverneur Général, rendue applicable au Ruanda-Urundi par l'ordonnance n° 12/A.E. du 8 mars 1934;  
Vu les permis d'exploitation n°s 106, 109, 116, 121, <sup>127</sup>209, 230, et 231 délivrés par le Conservateur des Titres Fonciers du Ruanda-Urundi,

O R D O N N E :

Article premier.

La "Compagnie Minière au Ruanda-Urundi" en abrégé "MIRUDI" est autorisée à exploiter jusqu'au 30 juin 1955 les gisements d'étain situés dans les concessions minières dénommées Mine Akanyanira, Mine Nyagarago, Mine Kagogo, Mine Kaganda et Mine Mumubuga; les gisements d'étain, de tantale et de niobium situés dans les concessions minières dénommées Mine Kinyoni et Mine Lemera; les gisements d'étain d'or et d'argent, situés dans la concession minière dénommée Mine Nyamabuys.

Article 2°

La main-d'oeuvre indigène à employer dans ces mines peut être engagée sur place.

Article 3.

L'autorisation d'exploiter est accordée au concessionnaire des mines; toute remise des travaux d'exploitation à un sous-traitant devra être ratifiée au préalable par le pouvoir concédant du Ruanda-Urundi.

Usumbura, le 26 juillet 1950.

PETILLON,

COPIE CERTIFIEE CONFORME:

Aux fins d'affichage aux-Résidences  
du Ruanda et de l'Urundi.

Le Directeur Provincial du Service du  
Personnel,  
S.A. STRAUMARD,

Ruhengeri



266